

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 3 : "St-Antoine / Saint-Claude / les Carles"

**MARDI 26 MARS 2013 à 18 heures,
Tennis Club**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier,

Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier,

M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué,

Mme GONTIER, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. DUBOIS, chef de poste de la Police Municipale,

Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Adjudant-Chef ALLENS, adjoint au commandant de la brigade de la Gendarmerie,

Mme GUILLEMARD, coprésidente représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusée :

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante, représentant les administrés.

* * *

Georges GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la 11^{ème} session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble puis plus spécifiquement le quartier.

PROJETS de LOGEMENTS

L'état d'avancement des trois programmes de constructions est le suivant :

Les Lices : 53 logements locatifs.

- la fin du gros œuvre est prévue pour le mois d'avril,
- le démarrage du second œuvre suivra pour une livraison début 2014.

Le Couvent : 34 logements locatifs.

- le dernier niveau de parking souterrain sera atteint en juillet,
- la réalisation des fondations par niveau suivra pour une arrivée au niveau 0 en fin d'année,
- la réalisation des bâtiments en surface devrait durer 12 mois pour une livraison estimée pour le 1^{er} semestre 2015.

448 places de stationnement seront créées au niveau des parkings souterrains.

Hôpital : 83 logements locatifs.

- le démarrage des travaux est prévu pour l'automne,
- la réalisation du programme s'échelonnera sur environ 27 mois.

POLE ENFANCE

Le point concernant cette réalisation est le suivant :

- le chantier a été engagé fin juin 2012,
- les travaux de terrassement, de fondations et de gros œuvre sont terminés,
- le planning est conforme aux prévisions pour une livraison du bâtiment en fin d'année 2013,
- l'ouverture est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé que le bâtiment regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Il s'agira d'un bâtiment très agréable et ouvert sur des patios et de la végétation.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

En revanche, une fois le chantier de logements programmé sur le site de l'ancien Hôpital réalisé, la Ville récupèrera le parking Foch avec une capacité de 100 places, identique à sa constitution actuelle.

CHAPELLE du COUVENT

Les travaux actuellement en cours concernant la restauration intérieure du bâtiment consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage adaptée à ce type de bâtiment.

Le déroulement des opérations est le suivant :

- les marchés ont été notifiés aux entreprises fin février 2013,
- ces dernières sont en "période de préparation" depuis le 4 mars,
- les travaux effectifs vont démarrer et la date prévisionnelle de livraison est programmée pour le 27 décembre 2013.

L'enveloppe globale des marchés de travaux attribués s'élève à 1.056.000 € TTC.

CARREFOUR de la BOUILLABASSE

Le réaménagement du carrefour de la Bouillabasse a été opéré par le Conseil Général. Il s'agit d'un test.

En fonction des résultats constatés au niveau de la circulation à l'occasion de la période de Pâques, la remise en service des feux tricolores sera envisagée. Les équipements seront installés dans le courant du mois d'avril par la Ville.

ENROCHEMENT de la "PINEDE"

L'opération a été menée entre la Ville, maître d'ouvrage et l'hôtel "La Pinède" qui a financé l'étude et les travaux.

Dans le prolongement de l'épi réalisé précédemment, un enrochement a été créé, composé de plaques de granit et d'un tube en géotextile qui permet de filtrer et de retenir le sable pour éviter l'érosion.

CHEMIN des BASTIDETTES

Le carrefour du chemin des Bastidettes et de la route des Plages est en limite du quartier n°3.

M. GIRAUD tient toutefois à informer les participants qu'à la demande des riverains, qui se plaignaient du manque d'éclairage du secteur, un lampadaire solaire vient d'être installé.

Cet équipement, peu consommateur d'énergie, muni d'un détecteur à infrarouge, permet d'éclairer un rayon d'une douzaine de mètres à l'approche d'un véhicule ou d'un piéton. Il perd ensuite progressivement son intensité pour se mettre en veille.

Ce lampadaire, de fabrication française, a un coût relativement élevé. Il n'est donc pas envisagé, dans l'immédiat, d'équiper les abords de la route des plages de ce même dispositif d'éclairage.

M. LESCA précise qu'il s'agit d'une expérimentation. Il sera intéressant de voir la performance de cet équipement sur la durée. Ce système est autonome, il ne nécessite aucun branchement sur les réseaux électriques, ni d'ouverture de chaussée pour son installation.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Circulation

Il est proposé de mettre en place, au niveau du carrefour DERBEZ, des panneaux directionnels invitant les visiteurs à se diriger vers RAMATUELLE pour rejoindre les plages de Pampelonne. Cette déviation permettrait de fluidifier la circulation en direction de SAINT-TROPEZ.

M. GIRAUD rappelle que ce sujet a déjà été évoqué notamment avec le Maire de RAMATUELLE qui ne souhaite pas augmenter le flux de circulation sur son territoire.

Route des Carles

Point d'Apport Volontaire – angle route des Carles / Chemin Saint-Antoine

Un riverain proche constate amèrement que depuis environ un an, ce point d'apport est de moins en moins bien entretenu. Il informe les élus et les services que le voisinage est excédé par l'état de la situation.

De plus, de nombreux encombrants y sont déposés régulièrement et y restent plusieurs jours.

Mme CAMBAY rappelle aux participants qu'il est important de signaler les débordements afin qu'une intervention rapide soit programmée. Le service municipal de l'Environnement bénéficie d'un policier municipal qui peut verbaliser les contrevenants.

M. GIRAUD constate que les problèmes de débordements concernant les P.A.V. se déplacent. Lorsqu'un site précis est traité, les dysfonctionnements sont constatés ailleurs. Il regrette vivement le manque de civisme des citoyens.

M. HAUTEFEUILLE rappelle qu'actuellement le marché de nettoyage connaît une période transitoire. En effet, depuis janvier, cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes.

Signalisation routière

Les panneaux rappelant la limitation de vitesse de la voie sont masqués par la publicité des hôtels. Il est nécessaire de les repositionner pour améliorer leur visibilité.

Une visite sur place sera programmée afin d'intervenir.

Chemin des Tamaris

Une nouvelle fois, les riverains déplorent les nombreux contrevenants qui empruntent cette voie, placée en sens unique, à contre sens.

La Police Municipale et la Gendarmerie sont informées de cet état de fait et ne manquent pas de verbaliser les indisciplinés.

Projet de logements pour saisonniers

Les riverains du secteur demandent des précisions concernant le projet de construction de logements destinés à accueillir les personnels saisonniers. Ces administrés sont inquiets car cette construction viendrait s'intégrer dans une zone résidentielle calme où habitations et hôtels de charme se côtoient.

Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement, à l'occasion de l'enquête publique générale concernant le Plan Local d'Urbanisme de septembre 2012, des remarques ont été inscrites sur le registre concernant ce projet. Ces inquiétudes ont été examinées par le Commissaire Enquêteur et prises en compte. Une modification du projet est donc intervenue et fait l'objet, à l'heure actuelle, d'une nouvelle enquête publique.

A ce jour, le projet a été réduit des deux tiers. Toutefois, il est fort probable que l'aménageur ne concrétise pas cette réalisation compte-tenu des nouvelles contraintes imposées.

M. GUIBOURG tient à rajouter que la prise en compte des remarques repositionne le dossier dans le cadre de la réglementation appliquée dans les autres zones de la Commune. La construction ne pourra donc excéder les 6 mètres de hauteur.

Des informations sont également demandées concernant la période durant laquelle ces logements seront loués.

M. GUIBOURG rappelle que l'exploitation concerne des logements pour actifs saisonniers. Une convention contraindra l'aménageur à louer dans ces conditions une dizaine d'années. Une fois ce délai passé, ce dernier sera libre de disposer de son bien et éventuellement de le vendre.

Monsieur le Maire tient à intervenir. La zone a été placée en COS 0,25 au lieu de 0,70. Cela réduit des deux tiers la possibilité de réaliser, en terme de volumes, un projet sur ce terrain.

En effet, avec un COS à 0,25, la rentabilité financière d'une telle opération ne sera pas garantie et il est fort probable que le projet soit abandonné.

Concernant la location à des saisonniers, cela concerne les entreprises qui souhaitent loger leurs personnels à proximité. Un besoin énorme existe et des solutions doivent être trouvées. Tous les professionnels sont demandeurs et malheureusement, jusqu'à ce jour, il n'a pas été possible de répondre à leurs attentes.

De plus, certains petits acteurs économiques ne peuvent pas assurer le logement de leurs renforts. Il nous était donc apparu, dans le cadre de l'intérêt général, de soutenir ce projet.

Monsieur le Maire rappelle aux participants que les remarques d'inquiétude formulées lors de la première enquête publique ont bien été entendues.

Certains riverains demandent également des précisions sur les règles qui régissent le secteur et s'inquiètent notamment des différences dont bénéficierait ce projet. L'attention des élus est attirée sur le fait que le terrain concerné par cette éventuelle construction est intégré dans un secteur constitué de lots. Jusqu'à présent, chaque coloti s'est vu appliquer les mêmes dispositions que ses voisins.

Monsieur GIRAUD propose aux riverains de se rapprocher du service municipal de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme afin d'obtenir tous les renseignements en la matière.

Monsieur le Maire se permet de rappeler aux participants que l'enquête publique s'achève demain, mercredi 27 mars et qu'il ne faut pas hésiter à rencontrer le commissaire-enquêteur avant la fin de sa mission.

Projet de carrefours route des Plages

Des informations sont demandées par les riverains concernant le devenir réservé aux différents projets de création de carrefours sur la route des Plages.

M. GUIBOURG annonce que compte-tenu des restrictions budgétaires appliquées par le Conseil Général, l'ensemble des projets de carrefours a été revu à la baisse. Pour ce qui est de la route des Plages, il n'y aura donc pas de nouvelle création. Seuls des aménagements de "tourne à gauche" seront améliorés.

Projet "CALYPSO"

Il s'agit du projet de création d'un nouveau centre technique municipal qui comportera, entre autre, un niveau de parking souterrain dont les emplacements pourront être soit loués, soit vendus aux acteurs économiques de la zone artisanale.

Monsieur le Maire souligne la nécessité de reloger dans de bonnes conditions les agents des services municipaux abrités actuellement dans des préfabriqués.

Monsieur LESCA précise que la commercialisation d'un niveau de parking permettra de financer l'autre niveau destiné aux employés municipaux, ainsi que le bâtiment dédié aux bureaux.

A ce jour, l'architecte est retenu et travaille sur le permis de construire. La présentation de l'ensemble du projet aux élus est programmée pour le mois de mai. Le dépôt du permis sera fait avant l'été. Les travaux devraient ensuite commencer en 2014.

Cave coopérative

Des renseignements sont demandés concernant le projet de création de la nouvelle cave coopérative dans le secteur.

***Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un projet privé. La cave coopérative actuelle, dans sa localisation, n'est plus du tout adaptée et se trouve dans l'enceinte urbaine ce qui est un problème pour les viticulteurs et les résidents du quartier.*

De plus, la cave souhaite se mettre aux normes et construire un nouveau bâtiment sur un terrain à proximité de la route des Plages..

Le terrain actuellement occupé, quartier du Couvent, sera vendu pour permettre le financement non seulement de l'achat du nouveau terrain mais aussi de la réalisation de la nouvelle cave.

La cave pourra ainsi améliorer considérablement sa politique commerciale en la rendant plus dynamique tout en préservant les parcelles de vignes sur SAINT-TROPEZ, en englobant peut être celles de la Presqu'île. La marque et la renommée de notre Commune constitueront un élément de marketing important.

***Monsieur le Maire** précise que bien qu'il s'agisse d'un projet privé, il s'apparente à un projet d'intérêt général car il permettra le maintien de la viticulture, des espaces verts à SAINT-TROPEZ et des emplois.*

Concernant le devenir du site d'implantation de l'actuelle cave, il devra s'inscrire dans le cadre des contraintes d'urbanisme du secteur.

***Monsieur GIRAUD** tient à rappeler que la commune n'est pas "toute puissante". Elle est de plus un site inscrit. Il y a un certain nombre de projets privés sur le territoire communal que les élus ne peuvent que constater, voire déplorer, mais pas maîtriser.*

***Monsieur le Maire** insiste sur le fait que certaines opérations peuvent être "verrouillées" afin d'éviter les dérives. Les élus peuvent également appliquer le droit de préemption mais cette disposition doit être motivée.*

Chapelle Sainte-Anne

Monsieur GIRAUD informe les participants que depuis le mois de novembre 2012, la chapelle est gardiennée. Il est en effet impératif de surveiller ce site qui subissait de plus en plus de dégradations.

Afin de pouvoir loger décentement le gardien et entretenir l'ensemble de l'édifice, d'importants investissements ont été réalisés. Le montant des travaux s'élève à 66.500 € TTC.

Il est rappelé que la Ville est propriétaire de l'édifice, elle assure donc son entretien. Le choix de l'affectataire revient quant à lui au Diocèse.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que les ex-votos situés sur les murs intérieurs du bâtiment vont faire l'objet d'une restauration, à l'exception de quatre, propriété du Diocèse.

Chapelle Saint-Vincent

Cette chapelle appartient au Diocèse. La Ville n'intervient pas dans son entretien puisque ce bâtiment a été construit après 1905, date de la loi de séparation de l'église et de l'Etat.

Il avait été envisagé, à une certaine époque, un échange entre le Diocèse et la Ville mais ce projet n'a pas été mené à son terme. A ce jour, la Commune ne connaît pas les intentions du Diocèse concernant le devenir de cet édifice.

Conclusion

Monsieur le Maire rappelle que ces réunions ont pour but essentiel d'informer et d'échanger avec les participants. Il y a des rumeurs qui circulent. Les élus et les services sont présents pour y répondre, en toute transparence et dans la limite de leurs connaissances.

* * *

La séance est levée à 19 heures 20.

Le Président du Quartier,


Claude HAUTEFEUILLE